





Janvier 2004

Lettre d'information de la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

Editorial

BONNE ANNÉE A L'ARCHIPEL

L'année nouvelle sera riche d'évènements divers pour l'archipel –500ème anniversaire de la présence française en Amérique du Nord, escale de la Jeanne d'Arc à Saint Pierre



notamment- mais elle sera également l'occasion de consolidations et d'évolutions qui marquent les étapes d'un territoire en mouvement.

Interpêche se voit proposer une nouvelle convention pour l'emploi, ce qui donne trois années pour favoriser l'adaptation de l'entreprise aux ressources halieutiques dont nous disposons. La flexibilité de l'emploi acceptée par le personnel traduit une prise de conscience des réalités économiques et manifeste sa volonté de prendre toute sa part dans les évolutions qui seront nécessaires. Rien ne se fera sans le personnel alors que tout peut s'envisager avec son concours.

L'hôpital et la santé publique feront l'objet d'un débat public que j'organiserai le 14 février prochain à l'occasion de la restitution des travaux de la mission d'expertise financière. D'ores et déjà nous savons que le prix de journée sera revu à la baisse et que le nouvel hôpital fera l'objet d'un plan de financement qui en permettra la réalisation.

La desserte maritime se réorganise. Dans le courant de l'année, l'Etat en délèguera le service public à l'issue d'une mise en concurrence qui imposera à son titulaire des obligations strictes en termes de régularité, de qualité de service et de tarifs. En contrepartie il accordera une subvention forfaitaire déterminée après un examen minutieux des charges. Il s'agit d'établir un service professionnel stable, fiable et financièrement équilibré, qui ne fasse courir aucun risque à l'approvisionnement de l'archipel.

Le plan d'élimination des déchets sera arrêté cette année et fixera le cadre des modes d'intervention et de gestion des équipements affectés à la protection de notre environnement fragilisé. De lourds investissements seront nécessaires, mais ils seront générateurs de développement.

Enfin, 2004 sera l'année de préparation du futur contrat de plan Etat – Collectivité avec des clés de financement réalistes tenant compte des possibilités de financement du Territoire. Ce sera un moment important de dialogue et d'échanges avec les forces politiques, économiques et sociales de Saint-Pierre-et-Miquelon. La réflexion qui sera engagée à cette occasion sera capitale pour la prospérité du pays en créant le cadre de confiance sans lequel ne s'engageront pas les investisseurs et en donnant espoir à notre jeunesse. La collaboration ouverte et efficace de tous en sera la meilleure garantie.

Plus je m'imprègne des réalités de Saint-Pierre-et-Miquelon, plus je suis convaincu qu'en dépit de ses dimensions, l'archipel dispose des hommes et des énergies indispensables à la construction d'un avenir qui devra être différent de tout ce qui l'a fondé voilà cinq siècles. Seul un engagement éclairé et solidaire, soutenu par la solidarité nationale, permettra de s'intégrer dans un monde ouvert et évolutif. S'y refuser condamne à l'immobilisme alors que le dynamisme est l'arme de ceux qui veulent maîtriser leur destin.

J'accorde toute ma confiance aux Saint-Pierrais et Miquelonnais et les assure de l'engagement résolu et désintéressé de tous les fonctionnaires de l'Etat à leurs côtés. Ils se joignent à moi pour adresser des vœux de santé, de bonheur et de prospérité à chacune et à chacun d'entre vous.

Claude Valleix Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

Sommaire

• **DOSSIER**: la forêt de l'archipel, rapport ONF



- **ZOOM SUr** le Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- BILLET de l'ANPE
- POINTS DE REPERE
- VIE ADMINISTRATIVE
- EN BREF
- INFOS PRATIQUES



La forêt de l'archipel : rapport ONF

Le rapport de l'Office National des Forêts commandé avant l'été 2003 est arrivé à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt. Il décrit les différents boisés de l'archipel.



A Saint-Pierre, la forêt boréale poursuit son évolution, comme tout écosystème boréal, avec son lot de « cataclysmes » inhérents à ce type de milieux. Le rapport établit une corrélation directe entre l'état des boisés et le rôle du diprion (neodiprion abietis). En effet, ceux-ci étant trop âgés et trop denses, la nécessité d'un rajeunissement se fait naturellement jour et la niche écologique du diprion (sa fonction) est alors d'ouvrir les boisés afin de redynamiser les populations d'arbres.

A Miquelon et à Langlade le facteur dégradant est le cerf de Virginie (espèce introduite dans les années 50). En effet celui ci se nourrit de la flore et des boisés. Pour peu que la population d'ongulés soit trop forte, on assiste alors à une disparition d'espèces végétales que seul l'abaissement de la population peut freiner. Ainsi dans certains

secteurs de Langlade, la disparition des boisés végétal naturel de l'archipel. Il recense accroît les phénomènes de lessivage des sols et d'érosion sous l'effet de la pluie, du vent et de la neige.

Sur Miquelon la situation est moins dégradée mais l'écosystème n'évolue plus et se trouve dans un état stationnaire. Cela signifie qu'au delà de dégradation de cette zone en en faisant notre perception de la nature, celle ci évolue en ressortir les zones les plus touchées. permanence et à une échelle de temps dépassant la durée de vie d'un observateur.



De plus le débardage à des fins de chauffage individuel sans maîtrise ni contrôle fait d'ores et déjà apparaître ses limites. Dans certains secteurs (ruisseau Debons par ex) les arbres ont été coupés sans respecter la réglementation locale dans le lit du ruisseau. Le résultat est un encombrement du lit du ruisseau par les déchets de bois et l'effondrement des berges.



Autrement dit, le diprion est un élément naturel d'évolution positive pour la nature, alors que le cerf, résultat d'une introduction humaine, est responsable d'une évolution négative de la forêt.



Ainsi, le rapport insiste fortement sur la nécessité de définir clairement des objectifs en matière de qualité de milieu afin d'établir ensuite un plan de

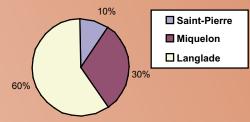
> gestion cohérent validé par tous les décideurs locaux. L'exploitation raisonnée et contrôlée des bois de l'archipel est possible mais nécessite la mise en place de plans de gestion différenciés en fonction des lieux.

Un volet de l'étude a fait l'inventaire du patrimoine

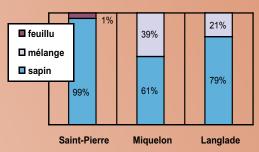
la flore.

Un troisième volet étudie l'espace dunaire des «buttereaux»: un état des lieux cartographique de ceux-ci attire l'attention sur l'avancement de la

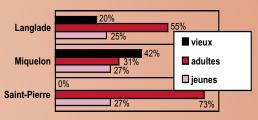
Répartition des surfaces des forêts par île.

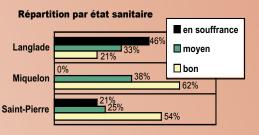


Répartition des essences



Répartition par âge



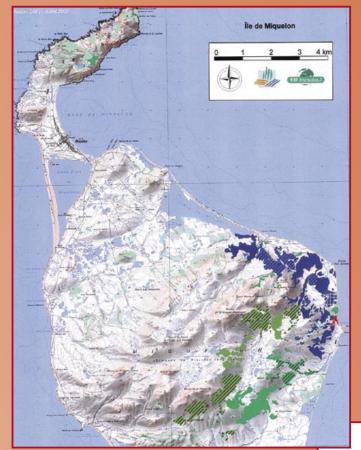




Ce dernier rapport constitue une base de données essentielle pour l'inventaire des espèces végétales de l'archipel et leur statut. Y est notamment soulignée l'importance de mener une réflexion concertée et d'élaborer une programmation à part entière sur la réhabilitation et la préservation globale de la zone.

Ces documents sont disponibles à la direction de l'agriculture et aux bibliothèques municipales.





Carte des types de peuplements Jeune sapinière saine (1 à 3 m.) Jeune sapinière modérément dépérissante (1 à 3 m.) Jeune sapinière dépérissante (1 à 3 m.) Sapinière adulte saine (4 à 6 m.) Sapinière adulte modérément dépérissante (4 à 6 m.) Sapinière adulte dépérissante (4 à 6 m.) Sapinière vieillie saine (plus de 7 m.) Sapinière vieillie modérément dépérissante (plus de 7 m.) Sapinière vieillie moderement depenssante (Peuplement mélangé, jeune (1 à 3 m.) sain Peuplement mélangé, jeune (1 à 3 m.) modérément dépérissant (moins de 20 %) Peuplement mélangé, jeune (1 à 3 m.) dépérissant (plus de 20 %) Peuplement mélangé adulte (4 à 6 m.) sain Peuplement mélangé adulte (4 à 6 m.) modérément dépérissant (moins de 20 %) Peuplement mélangé adulte (4 à 6 m.) dépérissant (plus de 20 %) Peuplement mélangé vieillie (plus de 7 m.) sain Peuplement mélangé vieillie (plus de 7 m.) modérément dépérissant (moins de 20 % Peuplement mélangé vieillie (plus de 7 m.) dépérissant (plus de 20 %) Pessière vieillie (plus de 7 m.) saine Peuplement de feuillus jeune (1 à 3 m.) sain Peuplement de feuillus adulte (4 à 6 m.) sain Peuplement de feuillus vieillie (plus de 7 m.) sain Boisés non décrits

Le peuplement





Zoom

LE SERVICE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET **DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Créé en 1978, le Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est l'échelon déconcentré du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Son effectif actuel est de dix agents (chef de service, contrôleurs du travail, adjoints administratifs et contractuels).

Outre sa mission première l'inspection du travail, le service voit son action dominée depuis une dizaine d'années par le soutien de l'emploi et la mise en œuvre de mesures d'insertion. Les bouleversements économiques consécutifs à l'arrêt de la pêche industrielle à la morue, le déplacement de l'activité vers le BTP, la recherche de voies de diversification (services, aquaculture...), mais aussi le risque de précarité touchant des catégories d'emplois de personnes peu qualifiées ou titulaires d'emplois intermittents, ont en effet modifié le contexte dans lequel s'exerce son action et poussé à son adaptation.

Au cours de ses vingt-cinq années d'existence, le STEFP a contribué au développement de la formation professionnelle, à la création d'une antenne de l'ANPE, à la mise en place d'une Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) en faveur des Travailleurs handicapés et à la mise en place collectives) de la médecine du travail

L'ANPE, installée dans les locaux du Ministère du Travail, est animée par deux agents; les deux services gèrent un espace d'accueil commun. Un tel fonctionnement, unique, du service public de l'emploi, est produit par l'histoire et se justifie par le nombre d'habitants.

Le STEFP est également mis à disposition du Conseil Général dans le domaine de la formation professionnelle et pour apporter un appui technique en matière d'emploi.

Tous les instruments de la politique nationale de l'emploi et de lutte contre les exclusions sont mobilisés et se combinent avec les mesures spécifiques à l'Outre-Mer instituées par la loi d'orientation et la loi programme. La mise en œuvre de ces politiques et leur adaptation au contexte local relève de l'autorité du Préfet, qui pilote le service public de l'emploi. Pour leur application, le STEFP met en place, coordonne et suit les dispositifs : l'ANPE prescrit les entrées au titre de la gestion de la liste des demandeurs d'emploi.

Les missions du Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

INSPECTION DU TRAVAIL

DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE EMPLOI / INSERTION

* Lutte contre les

exclusions sociales et

COTOREP

FORMATION **PROFESSIONNELLE**

SECTION ADMINISTRATIVE FT FINANCIFRE

- de travail (contrats, durée, salaires, hygiène et
- Fonds National
- de l'Emploi (FNE) restructuration, adaptation, chômage partiel.
- chantiers d'insertion - Créations d'entreprises - illettrisme
- * Reconnaissance de contrats aidés (CES) la qualité de travailleur handicané - CFC)
- l'emploi et de la formation professionnelle

Secrétariat du Comité

Gestion du service

- * Renseignements en droit
 - * Promotion de l'emploi
- * Contrôle de la recherche d'emploi
- * Aide à l'orientation et au reclassement
- * Gestion administrative du Fonds de la Forn
- stagiaires, contrats aidés e
- * Appui à la réalisation de projets individuels
- * Gestion des crédits

- * Animation du dialogue social (conventions
- * Main-d'œuvre étrangère

- Entreprise d'insertion - Fonds départemental d'insertion

Insertion par l'activité

Billetale

DEVELOPPEMENT DE L'ACTION ANPE

L'ANPE est représentée à Saint-Pierre et Miguelon par un point relais, devenu Point Opérationnel Permanent (POP) en 1990,

avec l'affectation d'un premier agent.

Avec un effectif de deux conseillères pour l'emploi, l'ANPE a atteint la capacité d'utiliser et de développer les outils d'aide à la recherche d'emploi ou d'orientation professionnelle. Le transfert des inscriptions administratives à l'ASSEDIC en 1999, le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi, ont recentré l'agence sur la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, se traduisant par la multiplication des entretiens professionnels.

- proposition d'aides à la recherche d'emploi avec principalement un appuiconseil lors des ateliers de recherche d'emploi (candidatures spontanées, CV, entretiens d'embauche, communiquer par son image, etc),
- proposition d'aides au projet professionnel (prescription de Bilans de compétences Approfondies),



Des employeurs pour les aider à satisfaire

- améliorant ainsi le traitement des offres d'emploi (meilleure connaissance de l'environnement et des profils de poste proposés),



Des demandeurs d'emploi pour les aider à trouver un emploi et proposer leurs compétences aux entreprises...

- identification dès l'inscription des freins à la recherche d'emploi. Depuis juillet 2001, chaque demandeur d'emploi se voit proposer un Projet d'Action Personnalisé (PAP). Ces entretiens professionnels personnalisés souvent comparés à des «feuilles de route» balisent le parcours du demandeur d'emploi et le guident dans ses démarches,
- mise à disposition des offres d'emploi récoltées sur l'archipel et de formation locale.
- bonne connaissance du marché du travail ainsi que des partenaires économiques et sociaux,
- dispositifs d'aides à l'embauche la avec mise œuvre mesures emplois (Contrats d'Accès à l'Emploi, Stages d'insertion et de Formation à l'Emploi -SIFE- à entrées individuelles et collectives...)



✓ LA COMMISSION TE PROFESSIONNEL (COTOREP) COMMISSION TECHNIQUE D'ORIENTATION ET DE RECLASSEMENT

Créées par la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, du 30 juin 1975, les Cotorep sont jusque-là constituées en deux sections : une première section reconnaissance, orientation, reclassement professionnel ; une deuxième section attribuant les aides, dont l'allocation aux adultes handicapés (A.A.H.). Les personnes reconnues travailleurs handicapés sont classées en catégories A, B ou C, selon que le handicap est léger, modéré ou grand.

A St Pierre et Miquelon, une Cotorep limitée à la première section (la Caisse de prévoyance sociale attribue les AAH) a été créée par arrêté préfectoral du 25 avril 1996.

La Cotorep tient deux à trois réunions par an. Le secrétariat est assuré par le Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Une équipe technique placée sous la responsabilité du médecin-conseil de la CPS instruit les demandes et propose ses avis à la Cotorep.

A ce jour, 131 dossiers ont été reçus et traités par la Cotorep. 94 personnes sont aujourd'hui reconnues travailleurs handicapés. Parmi elles 61 sont en situation de travail dont 29 en entreprise ; 13 sont en emploi durable dans une Collectivité locale ou un service de l'Etat ; 19 bénéficient d'un contrat aidé type CES ou CEC.

Pour l'année 2003, 36 dossiers comportant 91 chefs de demandes ont été reçus. 83 ont été examinées, 24 reconnaissances ont été prononcées ou renouvelées, dont 1 catégorie A, 17 B

Bref MISSION À ST PIERRE DU 13 AU 18 OCTOBRE 2003 DE M. BERNARD BOUDOU, ENQUÊTEUR AU BUREAU

D'ENQUÊTES ET D'ANALYSES POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE.



La sécurité des vols est une préoccupation majeure de l'ensemble des acteurs de la communauté aéronautique. L'application des règles et des procédures permet l'évitement de bien des accidents. Mais l'étude de ceux qui surviennent malgré tout montre que :

- certains accidents sont « réglementaires », c'est à dire qu'ils apparaissent même si aucune infraction n'est commise, c'est souvent le cas en aviation générale,
- l'élément humain est fréquemment en cause : dans un système de plus en plus complexe, l'activité humaine est sujette à erreurs, à dérives. Il faut faire en sorte que ces défaillances n'aboutissent jamais à des conséquences graves.
- dans le cas de défaillances techniques, c'est l'homme qui a conçu, réalisé, maintenu un équipement qui s'est avéré défectueux. C'est encore l'homme qui fait face à une panne, à un environnement défavorable et qui doit amener l'aéronef à bon port. L'élément humain est encore très proche.
- l'amélioration de la sécurité entraîne une amélioration de l'image auprès du grand public et une économie financière dans la réalisation de l'activité.

Les interventions directes de M.Bernard BOUDOU du BEA ont permis d'informer et de sensibiliser en France Métropolitaine et à l'Outre-Mer l'ensemble des opérateurs (pilotes, contrôleurs de la navigation aérienne, cadres des compagnies de transport aérien et des services de l'aviation civile, agents de maintenance des aéronefs, etc.) aux questions de la sécurité aéronautique et aux bénéfices que l'on peut espérer d'un retour d'expérience efficace.

FONCTION PUBLIQUE:

Calendrier prévisionnel : concours 2003-2004. Le ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de

l'Aménagement du territoire publie le calendrier actualisé des concours prévus pour 2003-2004 dans la fonction publique de l'Etat, dans les armées et à la ville de Paris.

www.service-public.fr/accueil/concours_fp_2003_2004.html

✓ IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS :

Le cabinet du premier ministre a décidé de reporter la mesure d'immatriculation des cyclomoteurs à la fin du premier semestre 2004.

✓ SITE INTERNET:

www.jesuismanipule.com

✓ ABONNEMENT:

Pour recevoir gratuitement une version électronique de cette publication au format .pdf, contactez: herve.jarry@saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon : Place du Lieutenant Colonel Pigeaud - BP 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Tél. 05 08 41 10 10 - Fax 05 08 41 25 46

Directeur de la publication : Claude Valleix - Préfet - Responsable de la rédaction : Hélène Géronimi - Chef de Cabinet du Préfet Document réalisé avec le concours des services déconcentrés de l'Etat Conception et mise en page : @zimuts sarl tél. 05 08 41 16 64 - Impression : Print Atlantic (Moncton NB)

Photos habillage: Direction de l'Agriculture - @zimuts sarl Photos forêt et chevreuil: Jean-Michel DEFORGE

administrative...

✓ DISTINCTION

Equipement: Jean Claude GIRARD, chevalier de l'Ordre National du Mérite

✓ PROMOTION

Préfecture : Alain ORSINY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle

Police Nationale: Stéphane BRIAND, brigadier Trésor Public : Joëlle RENOU, contrôleur

✓ RÉUSSITE AUX CONCOURS

Équipement: Karine CHAMPDOIZEAU et Philippe LEPAPE, adjoints administratifs; Bastien ILHARREGUY, agent d'exploitation

Affaires Maritimes : Nathalie TESNIERE et Gaëlle AUDOUX, adjoints administratifs

Trésor Public : Sylvain LEUROT, inspecteur

✓ RECRUTEMENT

Agriculture: Stéphanie DUTIN et Agnès STARCK, techniciennes des services vétérinaires ; Claire GRAVELEAU et Anne DONER, VCAT

Douanes: Nancy HAYES, agent de constatation

Trésor Public : Christelle DEROUET, agent technique de

✓ ARRIVÉE PAR VOIE DE MUTATION

Préfecture: Philippe STELMACH, secrétaire général (sous-préfecture de Thann) - Photo

Gendarmerie: Gendarme Bruno BINUACA (St-Aubin d'Aubigné)

Trésor Public : Marie-Thérèse BOUHOUR, contrôleur (Sotteville 1ès Rouen).

Noëlla LEFEBVRE, contrôleur (Dieppe), Gérard PLANCHENAULT, inspecteur (Pékin), Claude THÉATE, receveur-percepteur (Papeete)

Aviation Civile: Eric TOURMEZ, technicien supérieur d'études et d'exploitation de l'Aviation civile (Le Bourget)

✓ DÉPART PAR VOIE DE MUTATION

Préfecture: Patrick VENANT (ministère de l'Outre-mer)

<u>DASS</u>: Germain MADELINE (La Réunion) Aviation Civile: Christian TOURNE (Agen)

Trésor Public : Renée DE CRAENE, contrôleur (Dakar), François DUCOURNEAU, inspecteur (Pékin), Sylvain LEUROT (Marne-la-Vallée)

✓ DÉPART PAR FIN DE CONTRAT

Agriculture: Camille SINTIVE et Anthony FORGEARD, **VCAT**

Trésor Public : Stéphanie GIRARDIN

✓ DÉPART EN RETRAITE

Equipement: Mariola HAYES, adjoint administratif principal; Guy FARVACQUE, chef d'équipe principal; Christophe GAUVIN, chef d'équipe ; Gérald BOISSEL, chef d'équipe.

Douanes: Jean Claude FOUCHARD, contrôleur

Education nationale: Robert SIMON, chef des travaux au lycée d'État

Trésor Public: Michel DRAKE, contrôleur principal, Jean-Yves TONELLOT, receveur-percepteur